

Dr BROCHU — Je n'hésiterai pas à employer les termes les plus sévères en présence de la conduite de M. le Dr Laurendeau qui a commis à mon égard une action absolument diffamatoire et qui a cherché à fausser l'opinion de ceux qui forcément ne peuvent connaître les faits tels qu'il se sont passés. Il a travesti d'une façon indigne ma proposition et ce faisant a absolument manqué de la plus élémentaire bonne foi. Je proteste ici de la façon la plus vive de la façon dont M. le Dr Laurendeau combat ceux qui n'ont pas la bonne fortune de lui plaire. Il a abusé de son titre de Gouverneur et de membre de cette assemblée pour faire auprès d'un membre d'une autre assemblée une démarche qu'il n'était pas qualifié pour faire. Je laisse à cette assemblée le soin de juger la conduite de M. Laurendeau et si nous devons, comme il le demande, faire paraître dans nos procès verbaux une correspondance que personne ne l'avait chargé de recueillir.

Dr LACHAPPELLE — Je dois rectifier ce qui me paraît erroné dans les faits rapportés par notre collègue le Dr Laurendeau. La question à laquelle je me suis opposé n'était pas de nommer un bureau spécial d'examineurs pour accorder des licences à ceux qui voulaient aller pratiquer dans Ontario, mais de nommer ou mieux d'ajouter des pouvoirs spéciaux au bureau actuel pour donner une licence spéciale afin d'aller pratiquer dans les autres provinces, car je ne comprenais pas alors pas plus que je ne comprend aujourd'hui comment on pourrait former un Bureau d'examineurs capables de donner un certificat de capacité pour aller pratiquer dans les autres provinces. Ceux qui ont notre licence et qui vont demander la licence dans Ontario doivent subir des examens. Pour faire disparaître la raison de leur refus d'accorder un échange de licences il faut que notre Bureau contrôle tout l'examen. Ceux qui ont passés par nos Universités contrôlées par nos assesseurs, ne peuvent faire reconnaître notre licence parce qu'il ne savent pas si cette licence vient de notre Bureau ou des Universités. Nous refusons ce privilège aux élèves de nos propres Universités. Eux aussi refusent ce privilège aux élèves de leurs propres Universités. J'ai qualifié un tel état de choses du nom de licence

d'exportation. Si nous tenons à garder nos privilèges ce que nous offrirons à Ontario et aux autres provinces ne seraient à vrai dire que des licences d'exportation. Ils nous répondront naturellement envoyez-nous vos candidats qui veulent passer chez nous nous pouvons les examiner nous-mêmes, nous serons juges de leur capacité. Voilà la question telle que je l'ai comprise et qui n'a pas été posée exactement de cette manière par le Dr Laurendeau. Ces communications non officielles et non autorisées devraient se faire avec une grande prudence. Une question qui touche à des privilèges dont jouissent depuis si longtemps des corps organisés tels que nos Universités ne peuvent être résolus qu'avec beaucoup de temps, de tact et de sentiments amicaux, et si les deux grands corps universitaires et le Bureau viennent à s'entendre, les provinces viendront facilement à régler la question. Une lutte de force entre les Universités et le Collège ne devrait pas être entreprise, il faut de l'entente entre ces deux corps pour arriver à une solution satisfaisante pour tout le monde. Pour moi mes convictions sont inébranlables, on doit un jour arriver à une solution favorable aux deux parties qui mettront fin aux luttes d'antagonisme si nuisible à notre profession.

Dr SIMARD, secondé par le Dr SIROIS demandent que la correspondance du Dr Laurendeau et le débat auquel elle a donné lieu ne rentre pas au procès verbal de l'assemblée.

En conséquence le Dr Laurendeau demande à rentrer en possession de cette correspondance et l'incident est clos.

Hon. Dr FISET — Vote des remerciements au président qui par ses hautes capacités a mérité deux fois de s'asseoir au fauteuil présidentiel. Pour lui c'est la dernière fois qu'il assiste à ces assemblées, son âge et ses nombreuses occupations lui faisant un devoir de se retirer.

Dr LACHAPPELLE — Remercie en quelques mots le Dr Fiset de ses aimables paroles. Mais les éloges qu'il a reçus ce n'est pas lui qui les mérite mais tous les membres de cette assemblée qui en se séparant peuvent se dire qu'ils ont toujours su faire leur devoir.